

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Rapport sur la solvabilité
et la situation financière



Exercice 2025



Groupe AGRICA

PRÉAMBULE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ce rapport est un SFCR couvrant le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Il est composé de six parties, contenant les informations qualitatives et quantitatives du Groupe, une synthèse et cinq parties distinctes :

- La partie A est consacrée à la présentation :
 - Du Groupe et de son activité ainsi que celle de celle de chacune de ses entités assurantielles ;
 - Des résultats de souscription, des investissements et des autres activités.
- La partie B est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - Aux informations générales sur le système de gouvernance ;
 - Aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - Au système de gestion des risques ;
 - Au système de contrôle interne ;
 - À la fonction clé audit interne ;
 - À la fonction clé actuarielle ;
 - À la sous-traitance.
- La partie C présente :
 - Les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
 - Les mesures d'évaluation des risques ;
 - Les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La partie D détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La partie E est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - Aux fonds propres Solvabilité II ;
 - Aux exigences de capital et à leur couverture.

SOMMAIRE

Synthèse

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultat de souscription
- A.3. Performance des investissements
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Système de contrôle interne
- B.5. Fonction Audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. Sous-traitance
- B.8. Autres informations

C. PROFILS DE RISQUES

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de crédit
- C.4. Risque de liquidité
- C.5. Risque opérationnel

C.6. Autres risques importants

C.7. Autres informations

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. Actifs

D.2. Provisions techniques

D.3. Autres passifs

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

D.5. Autres informations

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Marge de Solvabilité (MS)

E.2. Exigence de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

E.3. Ratios de solvabilité

E.4. Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

E.5. Autres informations

F. ANNEXES

Synthèse

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2025 constitue une année de consolidation pour CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Si le chiffre d'affaires est stable à 101 millions d'euros, des avancées majeures ont été réalisées en matière de gestion. Les efforts initiés en 2024 pour améliorer la qualité de gestion et le recouvrement des cotisations ont été poursuivis en 2025.

En parallèle, de nouveaux outils digitaux ont été mis à disposition des clients pour leur permettre de réaliser leurs démarches en ligne. Enfin, le projet de décimalisation du point permet de garantir tous les droits des épargnants depuis le premier euro investi.

La qualité du portefeuille d'investissements a permis de poursuivre l'accompagnement des assurés par une revalorisation de la valeur du point de 1,0%, tout en maintenant un bilan solide et résilient.

Grâce à la hausse de 25 points de base des frais de gestion sur encours du régime depuis le 1^{er} janvier 2025, la restauration des équilibres de gestion constitue le socle d'une croissance pérenne de l'activité.

Le chiffre d'affaires 2025 de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est de 101 M€, stable par rapport à l'exercice 2024. Les régularisations de cotisations se normalisent et cette évolution vient compenser la croissance organique des portefeuilles Cadres et Non-Cadres.

101 M€
Chiffre d'affaires

4 M€
Résultat net

Le bénéfice 2025 de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 4 M€, porté par la hausse de 25 points de base du taux de chargement sur les encours depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le rendement comptable du canton de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'élève à 3,7% pour l'exercice 2025, contre 3,8 % pour l'exercice 2024. Le rendement comptable des placements de l'actif général s'établit à 4,1% contre 4,9% en 2024.

3,7%
Rendement Comptable
Canton Branche 26

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (ci-après « la Société » ou « CPCEA RS ») est une société anonyme d'assurance créée en 2021, filiale de l'Institution CPCEA qui lui a délégué la gestion de son régime professionnel de retraite par capitalisation. CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a signé en décembre 2021 une convention de groupement de moyens avec le GIE AGRICA GESTION pour disposer des moyens financiers et matériels nécessaires à son fonctionnement.

La Direction Générale de **CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** est constituée de **trois dirigeants effectifs** : Julien Brami, Directeur Général, Éric Gérard, Directeur Général Délégué, et Anne-Sophie Raimbault, Directrice Générale Adjointe Finance.

Le Conseil d'administration veille au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risque, alimentés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

PROFIL DE RISQUES

Les principaux risques auxquels la Société est exposée sont les suivants :

- Les risques de marché ;
- Les risques de crédit et de liquidité ;
- Les risques liés à l'assurance et à la fixation des prix ;
- Les risques opérationnels ;
- Et les risques liés à l'environnement réglementaire et aux litiges.

De nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances pourraient influencer l'évaluation établie par la Direction relative aux risques auxquels la Société est confrontée.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas actuellement connaissance, qui ne sont pas spécifiques à la Société ou que nous ne considérons pas comme étant significatifs à ce jour, pourraient également entraîner des répercussions sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

La Direction consacre, de manière permanente, des ressources substantielles à la gestion des risques. Lorsque ces risques ont eu des conséquences financières significatives et quantifiables et/ou se sont traduits par la reconnaissance de passifs éventuels significatifs, ces conséquences financières et/ou ces passifs éventuels sont reflétés dans les comptes annuels de la Société, conformément aux principes comptables applicables.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif En millions d'euros			Passif En millions d'euros		
	2025	2024		2025	2024
Placements en valeur de marché	2 033	1 864	Excédent d'actif sur passif (fonds propres)	367	333
Obligations	1 065	868	Marge de Solvabilité (MS)	189	182
Fonds d'investissement	722	669			
Actions	132	111	Provisions techniques	1 686	1 577
Autres Placements	114	116			
Autres actifs	38	72	Autres passifs	18	27
Total actif	2 071	1 937	Total passif	2 071	1 937

Au 31 décembre 2025, les placements de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, évalués en valeur de marché, s'élèvent à 2 033 M€, et représentent 98% du total des actifs. Les autres actifs sont majoritairement constitués de créances et de trésorerie.

Les provisions techniques de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'élèvent à 1 686 M€.

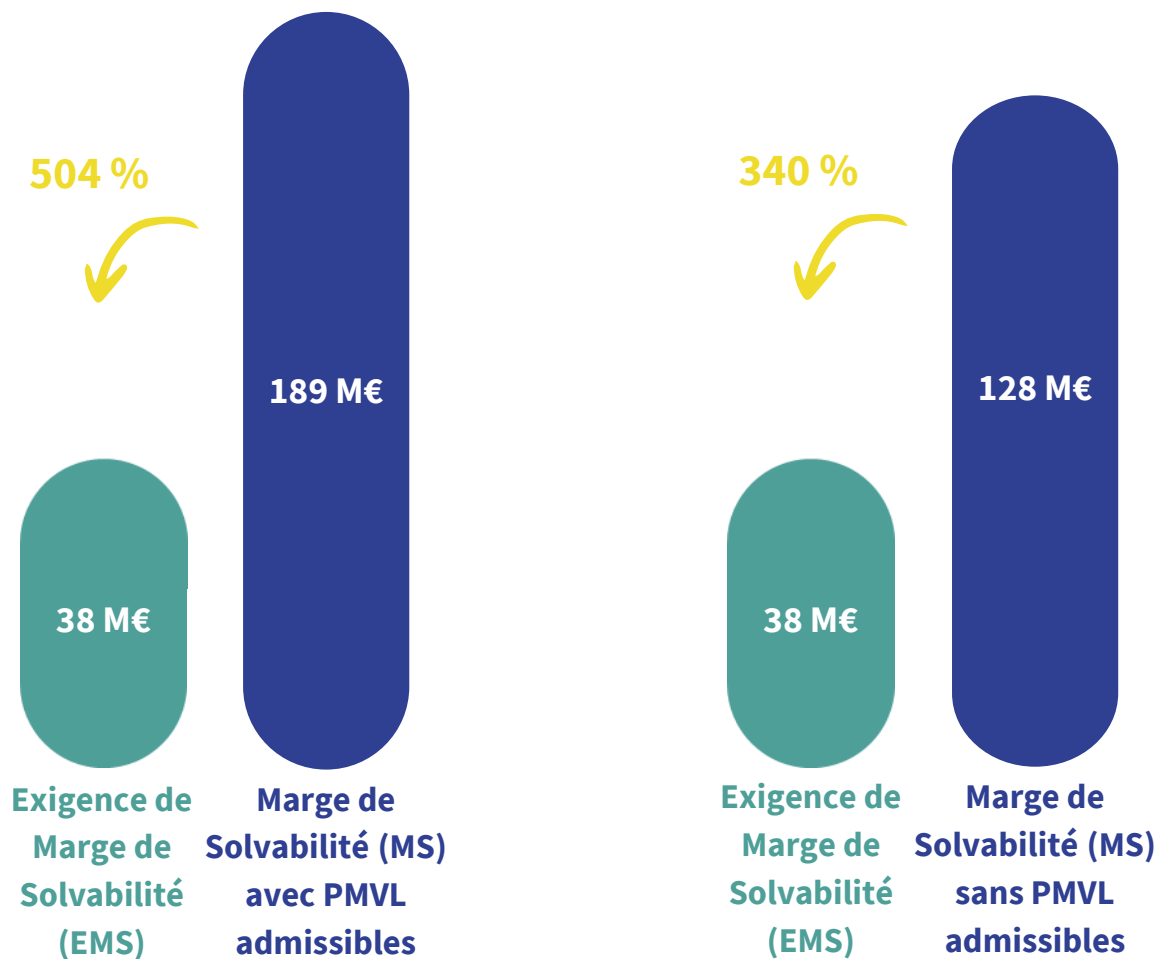
L'excédent d'actifs sur passifs s'établit à 367 M€ et la marge de solvabilité à 189 M€.

GESTION DU CAPITAL

La **marge de solvabilité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** est composée des fonds propres statutaires, auxquels s'ajoutent 61 M€ de plus-values admissibles, soit un **montant total de 189 M€**.

L'exigence de marge de solvabilité correspond à la mobilisation de fonds propres pour un montant de 38 M€, **le ratio de solvabilité s'établit ainsi à 504%**.

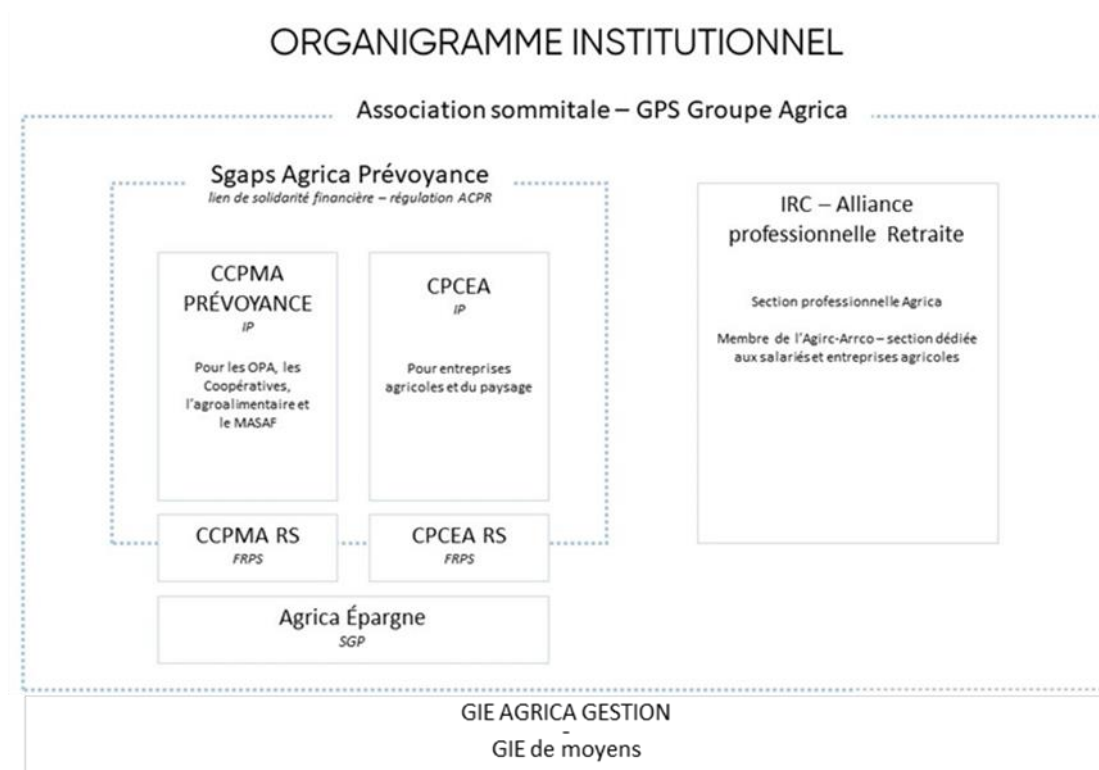
Le ratio de solvabilité sans plus-values admissibles correspond au rapport entre les fonds propres statutaires, pour un montant de 128 M€ et l'exigence de marge de solvabilité. Le ratio s'établit à 340%.



A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1. Activité

1.1. Présentation générale



*Les IP et l'IRC sont membres de l'association sommitale
Les IP, les FRPS et l'IRC sont adhérentes au GIE Agrica Gestion qui porte l'intégralité des collaborateurs Agrica
Les FRPS (SA) sont filiales de leur IP
Agrica Épargne (SGP – SAS) est filiale des 2 IP*

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une société anonyme d'assurances régie par les lois et règlements en vigueur (notamment le Code des assurances, la législation sur les sociétés anonymes) ainsi que par ses statuts. CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Paris sous le numéro 891 966 574 dont le siège social se situe 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une filiale détenue à plus de 99% par CPCEA, Institution de Prévoyance affiliée à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. La Société couvre la retraite supplémentaire des salariés de la production agricole, des Cuma, des ETARF et du Paysage en France.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

1.2. Auditeurs externes

Le contrôle externe de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est assuré par le cabinet suivant :

Commissaires aux comptes	Adresse
PRICEWATERHOUSECOPPERS Audit	Crystal Park 63 rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine CEDEX

1.3. Faits marquants sur la période

1.3.1. Constitution d'un groupe d'intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2025, et après approbation par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2024, un groupe d'intégration fiscale a été mis en place au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE dont la Société fait partie.

La SGAPS AGRICA PREVOYANCE tient le rôle de « mère », en collectant l'impôt auprès de ses filiales, ici CPCEA RS, et en étant la seule entité en contact direct avec l'administration fiscale.

La convention d'intégration fiscale retient l'allocation immédiate aux filiales en déficit de l'économie que ce déficit procure au groupe.

1.3.2. Deuxième année du plan stratégique « agrica+ » (Groupe AGRICA)

2025 a constitué une année de transformation intense pour l'ensemble des métiers du Groupe, permettant de progresser sur de nombreux aspects. L'un des facteurs clés de ce succès réside dans l'amélioration du pilotage des projets, permettant un bon niveau de réalisation de nos très nombreux projets. Dans un environnement concurrentiel marqué par l'émergence de nouvelles initiatives et de nouveaux acteurs, les exigences du marché se renforcent, alors même que certains de nos chantiers historiques sont en cours.

Véritable pilier du plan stratégique « agrica+ », l'amélioration durable de la qualité de gestion repose sur des équipes adaptées et bien formées, et sur la poursuite de l'amélioration de nos processus et du déploiement d'outils digitaux pertinents permettant de renforcer l'autonomie des clients.

Nous avons poursuivi nos investissements dans la maîtrise de la donnée, notamment avec l'enrichissement de la Data Plateforme, qui est un préalable crucial pour être à même de répondre aux attentes de nos clients et partenaires. Nos grands enjeux sont l'intégration des données issues des délégataires et le rapprochement des données d'adhésions, d'affiliations, de cotisations et de sinistres.

Les travaux visant à améliorer le cadre de travail (culture d'entreprise, dé-silotage, communication entre directions) progressent bien et devront se poursuivre dans les années à venir.

Pour la deuxième année du plan stratégique agrica+, le Groupe est en ligne avec ses 5 objectifs financiers :

- Une progression régulière de notre chiffre d'affaires en santé-prévoyance (objectif +7% et réalisé +10%) et en épargne-retraite (objectif +3% et réalisé +7%), grâce notamment au développement commercial et à la discipline tarifaire,
- Un objectif d'équilibre technique sur nos 4 entités assurantielles, avec une amélioration de 2 points du ratio combiné santé-prévoyance,
- L'évolution maîtrisée des frais généraux, avec un taux de croissance attendu inférieur à 50% de la croissance du chiffre d'affaires, dans un contexte encore inflationniste, notamment sur les charges informatiques (montée en puissance du Cloud et de l'Intelligence Artificielle),
- Une cible de rentabilité des fonds propres statutaires et combinés de 4% en cours d'atteinte, grâce à un résultat combiné attendu en forte progression par rapport à 2024,
- La consolidation continue de la solvabilité des entités assurantielles et du Groupe, avec un objectif de 250% dépassé en 2025.

Pour 2026, la feuille de route de transformation est issue d'un travail collaboratif granulaire permettant un alignement au plus près des enjeux de création de valeur stratégique. La trajectoire 2026 et son pilotage resteront agiles, pour permettre la prise en compte d'éventuelles inflexions stratégiques et l'intégration de nouveaux projets en cours d'année.

1.3.3. Activité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Filiale à plus de 99% de CPCEA, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a poursuivi son développement commercial en 2025. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'établit à 100,7 millions d'euros, un niveau stable par rapport à 2024. Les régularisations de cotisations se normalisent et viennent compenser la croissance organique des portefeuilles Cadres et Non-Cadres.

Fort de la hausse de 25 points de base du taux de chargements sur les encours depuis le 1er janvier 2025, le résultat net de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 4 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2024.

1.3.4. Environnement réglementaire et financier

Marchés financiers

Malgré l'incertitude géopolitique et macroéconomique persistante, les marchés boursiers mondiaux ont de nouveau poursuivi leur trajectoire haussière en 2025. Les tendances de désinflation, une clarification des signaux des banques centrales en matière de politique monétaire et enfin la solidité des résultats des entreprises ont soutenu les marchés boursiers.

Les tendances favorables observées ont permis au Groupe AGRICA de réaliser une production financière en ligne avec les prévisions, de sécuriser les rendements obligataires futurs tout en renforçant les stocks de plus-values latentes :

- Le Groupe a bénéficié de la hausse des marchés actions et réalisé des plus-values qui ont permis d'atteindre ses objectifs de rendement financier sur cette classe d'actifs ;
- En conformité avec l'allocation stratégique d'actifs approuvée par le Conseil d'Administration, le Groupe a également profité de la hausse des rendements obligataires

pour renforcer son exposition aux obligations souveraines tout en allongeant graduellement leur durée, en lien avec les engagements techniques qu'elles couvrent ;

- Sur le marché immobilier, la qualité du portefeuille du Groupe lui a permis de résister aux tendances baissières tout en bénéficiant d'une opportunité d'achat sur un bien de grande qualité situé dans le Quartier Central des Affaires parisien ;
- Enfin, le Groupe a progressé dans la labellisation ISR des investissements financiers et immobiliers. Au 31 décembre 2025, 48% du patrimoine immobilier et forestier est certifié performant énergétiquement et/ou A ou B. Quant au portefeuille obligataire, il est constitué à 12,5% d'obligations vertes, sociales et durables.

Marché français de l'assurance Épargne-Retraite

Le marché de l'assurance épargne a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, avec des primes atteignant 192 milliards d'euros. Cette croissance a été alimentée tant par les produits en unités de compte (+ 13 %) que par les produits adossés à l'actif général (+ 8 %). La part des produits en unités de compte est en légère hausse par rapport à l'an dernier, s'établissant à 39% (38% en 2024).

Dans un contexte d'incertitude économique et politique, le taux d'épargne a augmenté, soutenant les apports nets sur le marché de l'assurance-vie, stimulé par des conditions de marché favorables et la baisse du taux d'intérêt du "Livret A" à 1,7 %. Le niveau de rachats a également diminué par rapport à l'année précédente, aussi bien sur les fonds en euro que sur les fonds en unités de compte.

Au total, le montant total d'encours de l'assurance vie s'élevait à 2 107 milliards d'euros en 2025 (+ 6 %), établissant un nouveau record. Le plan d'épargne retraite "PER" français a connu une croissance notable (+ 16 %) avec des primes atteignant 20 milliards d'euros.

Enfin, il est attendu que les lois récentes sur le partage de la valeur et l'industrie verte apportent flexibilité et transparence, tant pour les employeurs que pour les collaborateurs.

1.3.5. Responsabilité sociétale et environnementale (Groupe AGRICA)

La stratégie du Groupe AGRICA en matière de responsabilité sociétale et environnementale (« RSE ») est tournée vers l'action : utile, concrète, et alignée avec les réalités du monde agricole et agroalimentaire.

2025 est une année charnière pour le Groupe avec l'engagement de l'ensemble des parties prenantes autour de 10 objectifs de durabilité d'ici 2030, permettant de mesurer chaque année les progrès du Groupe en matière d'impact sociétal et environnemental en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable.

Ces 10 objectifs s'articulent autour de quatre priorités RSE directement liées aux enjeux du monde agricole.

Agir pour le mieux-vivre des acteurs du monde agricole

En tant qu'assureur responsable, le Groupe AGRICA développe des solutions adaptées aux besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite, avec une attention forte portée à la prévention et à l'accompagnement dans la durée.

Les objectifs fixés pour 2025 ont été atteints :

- En santé-prévoyance, porter les aides couvertes par l'action sociale et la prévention à 5 millions d'euros par an d'ici 2030 : cet objectif a été dépassé avec des aides individuelles et collectives de 5,8 millions d'euros en 2025 ;
- En épargne-retraite, redistribuer 1 million d'euros de produits financiers cumulés sur les fonds de partage aux associations d'ici 2030 : les sommes versées aux associations à but non lucratif Clinatoc (recherche en matière de maladies et handicaps) et Siel Bleu (recherche sur les interventions non médicamenteuses dans une optique de prévention) se sont élevées à 0,2 million d'euros en 2025.

Renforcer l'attractivité des métiers agricoles

La promotion des métiers agricoles constitue un engagement fort pour le Groupe AGRICA avec deux dispositifs historiques :

- « Pays'Apprentis », une initiative créée par les partenaires sociaux de la branche du paysage, qui soutient la mobilité des jeunes en formation dans les métiers du paysage, en finançant leur apprentissage avec déjà plus de 27 000 bénéficiaires ;
- Le concours photo « Nouveaux Regards », qui donne la parole à de jeunes talents pour raconter l'agriculture d'aujourd'hui autrement. La remise des prix de cette 3^e édition a eu lieu lors de l'édition 2026 du Salon International de l'Agriculture.

En complément, en tant qu'entreprise responsable, le Groupe AGRICA s'est fixé deux objectifs :

- Déployer auprès de ses parties prenantes 10 actions par an de sensibilisation aux enjeux RSE et aux métiers agricoles, ce qui a été fait en 2025 ;
- Soutenir nos causes d'engagement en faveur du monde agricole à hauteur de 3 millions d'euros d'ici 2030, avec un nouveau dispositif effectif dès 2026.

Combattre le gaspillage pour une gestion responsable et solidaire des ressources

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un engagement historique du Groupe AGRICA avec, depuis 2011, les Trophées Agrica de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui soutiennent des initiatives concrètes au service des filières agricoles et agroalimentaires.

En complément, en tant qu'entreprise et investisseur responsable, le Groupe AGRICA a pris trois objectifs :

- Un objectif d'investissement à hauteur de 5 millions d'euros par dans la préservation du capital naturel. Cet objectif est atteint en 2025 grâce à la souscription dans le fonds Mirova Objectif Biodiversité Actions Cotées, qui vise à développer des méthodes innovantes et efficaces pour intégrer la biodiversité ;
- Un objectif de décarbonation de nos portefeuilles d'investissement de -55% d'ici 2030 en référence à 2018. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -29% au 31 décembre 2024 ;

- Un objectif de décarbonation de nos opérations internes de -25% d'ici 2030 en référence à 2023. Cet objectif est en cours d'atteinte, avec une trajectoire de -19% au 31 décembre 2024.

Sur ces deux derniers indicateurs, les données sont fournies avec une année de décalage en raison des délais de production du bilan carbone.

Soutenir la transition sociale et environnementale du monde agricole

Notre approche en matière d'ISR repose sur 4 piliers :

- Un Pôle Durabilité, qui conjugue recherche ISR et formation RSE et ISR auprès de nos collaborateurs et de nos parties prenantes ;
- Une dynamique de labellisation de nos actifs financiers et immobiliers. En 2025, 77% de notre patrimoine immobilier et forestier est labellisé « performant énergétiquement » et/ou certifié A ou B ;
- La mesure de notre impact social et environnemental, avec en 2025 la production d'un rapport de durabilité à blanc et une contribution forte à l'atteinte de nos 10 objectifs en matière de durabilité ;
- La mise en place de listes d'investissements ESG centrées sur nos convictions, et sur la volonté d'accompagner plus que d'exclure.

En tant qu'investisseur responsable, nous intégrons les enjeux environnementaux et sociaux dans notre gestion des placements afin d'accompagner durablement les transformations du secteur autour de deux objectifs :

- Investir 5 millions d'euros par an dans les énergies renouvelables d'ici 2030 : cet objectif est dépassé grâce à la souscription dans le fonds Swift 3 géré par Swen Capital et visant à développer l'utilisation du biométhane, une alternative durable au gaz fossile ;
- Investir 5 millions d'euros par an dans des fonds Agri-Agro ou à impact social d'ici 2030 : cet objectif est atteint avec la souscription dans le fonds Cap Agro 2, dédié à l'innovation dans l'agriculture et l'alimentation.

Nos indicateurs clés pour 2025 sont en ligne avec notre ambition :

- Un potentiel de réchauffement de notre portefeuille de placements de 1,6°C ;
- Une performance en matière de stratégie de transition de 58/100 équivalent à une note « Robuste » ;
- Une part de 12,5% des « Green, Social and Sustainability Bonds » dans nos mandats obligataires, en croissance continue par rapport à 2024 ;
- Composante fondamentale de notre patrimoine agricole, nos investissements forestiers s'établissent à 25 millions d'euros et ont généré en 2024 un impact carbone positif de 1,9 million de tonnes équivalent carbone.

Forts de l'engagement de nos parties prenantes et de nos collaborateurs, nous poursuivrons notre dynamique en 2026 avec notre premier rapport de durabilité, produit selon le modèle simplifié dit « VSME », et l'introduction des actifs non cotés dès le 1er juillet en conformité avec l'ambition initiale de la Loi Industrie Verte.

1.3.6. Ressources humaines et vie de l'entreprise (Groupe AGRICA)

Le Groupe AGRICA s'engage à conseiller les branches et les entreprises pour protéger leurs salariés en cas de difficultés et leur assurer un revenu complémentaire essentiel au moment de la retraite.

Cet engagement, les 893 collaborateurs du Groupe contribuent à le faire vivre en marquant leur profond attachement à l'entreprise, comme en témoigne la moyenne d'ancienneté dans le Groupe.

La dimension humaine des actions RSE contribue à cet état d'esprit. Ainsi, le Groupe AGRICA mène une culture d'inclusion de nature à donner à chacun et chacune un climat propice à la coopération.

Cet engagement en faveur de l'implication des collaborateurs, mais aussi de leur bien-être et du développement de leurs compétences, se veut à la fois constant et résolu. Ainsi, tout au long de l'année dernière, le Groupe AGRICA a continué à investir pour :

- Renforcer l'apprentissage et mettre en œuvre des initiatives contribuant au développement des compétences des collaborateurs du Groupe AGRICA, notamment en termes de leadership ;
- Réaliser des progrès significatifs en matière d'inclusion et de diversité ;
- Outre les actions qui s'intensifient encore pour les salariés en situation de handicap, AGRICA œuvre aussi en faveur de la parité femmes-hommes. Le Groupe a ainsi pris des mesures visant à réduire les écarts de rémunération injustifiés et à octroyer aux femmes des opportunités de carrières égales comme l'accès aux initiatives de mentorats avec le programme Évoliance ;
- Renforcer sa politique de santé et de bien-être au travail, avec des campagnes régulières d'information intégrant diverses initiatives pratiques (webinaires, ateliers...). Le Groupe AGRICA a lancé quatre prototypes d'intelligence artificielle générative qui ont pour objectif d'optimiser les processus internes pour permettre aux collaborateurs de se concentrer sur des missions à forte valeur ajoutée, au service notamment de l'amélioration de l'expérience client.

A.2. Résultat de souscription

Les comptes annuels de la Société et les notes y afférentes sont établis conformément aux normes françaises et sont publiés en euros (« Euro », « euro », « EUR » ou « € »).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2026.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et sur la base, entre autres, du principe de continuité d'exploitation. Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de résultat courant enregistré dans les comptes sociaux au 31/12/2025 en comparaison avec celui publié lors de l'exercice 2024.

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Projection ORSA
Chiffres d'affaires	101	101	(0)	87
Marge technique (1)	0	0	0	0
Marge de gestion (2)	(1)	(5)	+4	(5)
Marge assurantielle (1+2)	(1)	(5)	+4	(5)
Marge financière (3)	6	5	+2	6
Résultat assurantiel (1+2+3)	5	(0)	+5	0
Autres résultats	(1)	3	(4)	0
résultat avant impôt	4	3	+2	0
Impôt	(0)	(1)	+1	0
Résultat net	4	2	+2	0

Le bénéfice de l'exercice de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE clos au 31 décembre 2025 s'établit à 4 M€, contre un bénéfice de 2 M€ en 2024.

Le chiffre d'affaires se maintient à un niveau stable, atteignant 101 M€, stable par rapport à celui de 2024. Les régularisations de cotisations se normalisent, et cette évolution vient compenser la croissance organique des portefeuilles Cadres et Non-Cadres.

La marge de gestion augmente pour atteindre -1 M€ contre -5 M€ en 2024. Cette augmentation s'explique par une hausse du taux de chargements sur encours au 1^{er} janvier 2025.

La marge financière est excédentaire à 6 M€ contre 5 M€ en 2024. Au 31 décembre 2025, le rendement comptable des placements de l'actif général s'établit à 4,1% contre 4,9% en 2024. Les autres résultats s'élèvent à -1 M€ contre +3 M€ en 2024. Ils incluent une dotation de provision pour dépréciation des créances adhérents de -0,7 M€, contre une reprise de 2,5 M€ en 2024. Enfin, la charge d'impôt s'établit à -0 M€ contre -1 M€ en 2024.

A.3. Performance des investissements

3.1. Produits et charges par catégorie d'investissement

Dans les tableaux suivants, « FRPS CPCEA RS » désigne le canton réglementaire « Branche 26 » tandis que « FRPS CPCEA AG » correspond à l'Actif Général de l'entité CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

RENDEMENT COMPTABLE

	Taux de Rendement comptable	2025	2024
Actif Général (FRPS CPCEA AG)	Résultat financier	5	6
	VNC Moyenne	124	126
	Rendement comptable	4,1%	4,8%
Branche 26 (FRPS CPCEA RS)	Résultat financier	59	56
	VNC Moyenne	1 600	1 478
	Rendement comptable	3,7%	3,8%
CPCEA RS	Résultat financier	64	62
	VNC Moyenne	1 723	1 604
	Rendement comptable	3,7%	3,9%

Le rendement comptable de la Société CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE pour l'exercice 2025 s'élève à 3,7% contre 3,9% en 2024, dont 3,7% pour le régime « Branche 26 ».

PRODUITS DES PLACEMENTS

2025

Classe d'investissements (en milliers d'euros)	FRPS CPCEA AG	FRPS CPCEA RS	Total
Résultat Immobilier	2 455	5 257	7 712
Résultat net portefeuille MT/LT	2 789	53 052	55 841
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	72	216	289
Frais & contributions internes de placement	190	(434)	(244)
Total	5 506	58 091	63 597

2024

Classe d'investissements (en milliers d'euros)	FRPS CPCEA AG	FRPS CPCEA RS	TOTAL
Résultat Immobilier	1 488	4 410	5 898
Résultat net portefeuille MT/LT	4 502	51 326	55 828
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	246	255	501
Frais & contributions internes de placement	293	(369)	(76)
Total	6 529	55 622	62 151

Le résultat financier s'établit à 64 M€ en 2025, soit une augmentation de 2% par rapport à 2024 (62 M€).

Dont revenus et pertes sur actions

En milliers d'euros	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins- values réalisées	Reprises / Dotations PDD	Total
Fonds non-côtés	0	+3 354	0	(163)	3 190
Participations	907	0	0	0	907
OPCVM	4 541	+17 857	(7)	0	22 390
Total	5 448	+21 210	(7)	(163)	26 488

CHARGES DES PLACEMENTS

Charges des placements (en milliers d'euros)	2025	2024	Écart
Charges des immeubles	543	1 900	(1 357)
Charges d'intérêts	3	101	(98)
Frais externes de gestion	1 856	1 866	(10)
Frais internes de gestion	80	149	(69)
Charges exceptionnelles	0	0	0
Frais internes de placement	244	76	+168
Total	2 726	4 092	(1 366)
Encours Moyen	1 967 711	1 818 792	+148 919
Taux moyen global	0,14%	0,22%	0,09%

Les charges des placements sont en diminution, principalement expliquée par des mouvements liés à des opérations de régularisation comptable dédiés à l'immobilier et réalisés en 2024. Les impacts correspondants sont majoritairement compensés en produits financiers.

3.2. Titrisation

La Société n'a pas de position de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Néant.

A.5. Autres informations

Néant.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE dispose de son Conseil d'administration et partage avec la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses entités membres une Commission de développement et de la qualité de gestion, un Comité d'Audit et des Risques et une Commission des Placements et de la Durabilité Financière. Les Commissions et le Comité d'Audit et des Risques se réunissent de manière régulière et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu à destination des Conseils d'administration. De la même manière, chaque Conseil d'administration fait l'objet d'un procès-verbal validé par le Conseil suivant. Chaque instance comprend des administrateurs désignés par les organisations syndicales et professionnelles (ou sur proposition de celles-ci) et un Président et un Vice-Président, en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrice Générale Adjointe Finance). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités. La gouvernance s'appuie également sur les quatre fonctions clés, nommées par le Conseil d'administration, à savoir : Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'administration et dans les différentes Commissions disposent en complément de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Les désignations des dirigeants effectifs et des fonctions clés font l'objet d'une transmission à l'ACPR, conformément aux exigences réglementaires.

À partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la Société sont :

- Le Directeur Général de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023) ;
- Le Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA en la personne d'Éric GERARD (décembre 2023) ;
- La Directrice Générale Adjointe Finance du GROUPE AGRICA en la personne d'Anne-Sophie RAIMBAULT (décembre 2024).

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur

présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

Gouvernance de la Société CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Assemblée générale

- Les actionnaires de la Société sont représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Mixtes par le Président et le Vice-Président de leurs Conseils d'administration respectifs. Ils détiennent chacun la moitié des droits de vote de l'actionnaire qu'ils représentent.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

Collège des adhérents	Collège des participants
5 FNSEA	1 CFE-CGC
	1 CFTC
	1 CFDT AGRI-AGRO
	1 FNAF-CGT
	1 FO

La présidence et vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans. En sus des administrateurs, l'Assemblée Générale désigne également 10 auditeurs pour siéger au Conseil, dont la répartition par organisation est la même que pour les administrateurs.

Mission : le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Fonctions clés

Les fonctions clés du Groupe sont assumées par :

- Fonction clé Conformité : Daick d'HÉROUVILLE (Directeur Délégué Juridique et Conformité) ;
- Fonction clé Gestion des risques : David GUILLAUME (Directeur Délégué Management des Risques) ;
- Fonction clé Actuarielle : Saber TRABELSI (Directeur Délégué Technique) ;
- Fonction clé Audit interne : Laurent PINTURIER (Directeur Délégué Audit Interne).

Les responsables des fonctions clés ont un accès direct à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'administration.

Politique de rémunération

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins, la politique de rémunération est communiquée.

Un processus de décision est défini :

- Dans le cadre des augmentations collectives, la négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale ;
- Dans le cadre des augmentations individuelles, l'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'options sur actions ou d'actions.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de l'entreprise, ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétences et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en application de l'article R. 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et prudente dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint Finance, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation, comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction clé actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée a minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

La politique de compétences et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

En application de l'article L. 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire. Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

B.3. Système de gestion des risques

3.1. Organisation de la gestion des risques

Une organisation de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en œuvre.

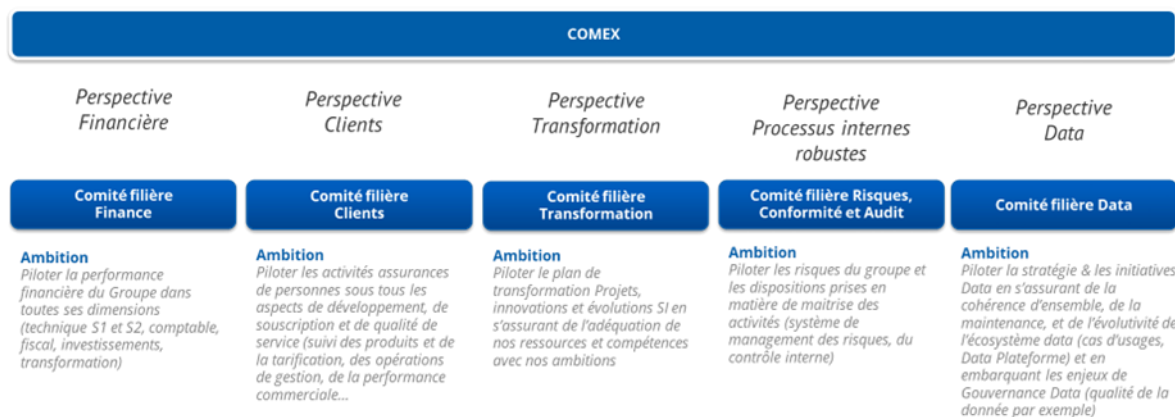
Le Conseil d'administration supervise la maîtrise des risques assisté par son Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de maîtrise dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction Gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'administration. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Filière Client, au Comité de Sécurité de l'Information, au Comité LCB-FT et au Comité Qualité des Données.

3.2. La comitologie

Une comitologie a été mise en place autour du Comité Exécutif. Elle est structurée en cinq filières :



Au sein de cette comitologie, des comités spécifiques sont en place, notamment : le Comité ORSA pour piloter la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information incluant les membres du Comex pour piloter les risques cyber et TIC (DORA) et la cellule de crise qui, en cas de situation inhabituelle grave, assure la mobilisation et le pilotage exceptionnel d'une situation de crise cyber.

3.3. Le processus de gestion des risques

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La gestion des risques est globale.

D'une part, elle aborde l'aspect qualitatif sous le prisme de cinq familles : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de conformité.

D'autre part, elle traite de l'aspect quantitatif dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA.

La politique de gestion des risques impose la gestion des risques majeurs ou modérés. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- La mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- Le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- L'acceptation du risque ;
- Le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Les risques mineurs n'entraînent pas d'actions.

3.4. Le processus ORSA

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

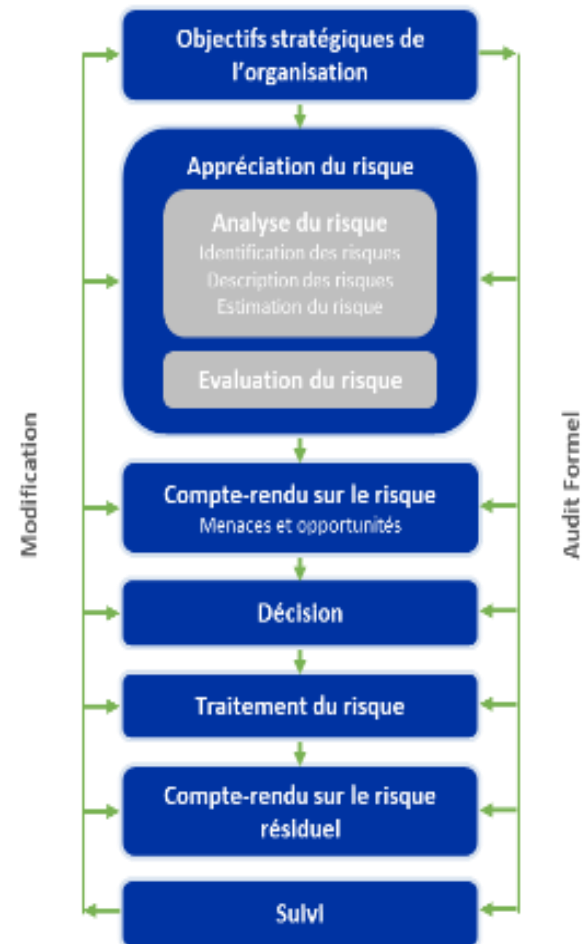
Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'administration.

Il n'y a eu aucun processus ORSA exceptionnel en 2025.

B.4. Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment à l'efficacité et à l'efficience des opérations, à la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le Processus de gestion des Risques



Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisé par l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

La première ligne est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au quotidien les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La deuxième ligne est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise : sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle interne local, DPO, ...); des fonctions clés dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : Fonction Gestion des risques, Fonction vérification de la Conformité et Fonction Actuarielle.

La troisième ligne, l'Audit interne, évalue le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il convient également d'associer les actions des partenaires et parties prenantes externes que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5. Fonction Audit interne

Le responsable d'audit, en tant que responsable de la fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

La Fonction Audit interne est en charge :

- Du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- De la coordination de tous les audits externes ;
- De la réalisation des missions du plan d'audit ;
- Du suivi des recommandations d'audit ;
- De la communication avec le Conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

La Fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clés, fait l'objet d'une revue externe par un cabinet indépendant a minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

La Fonction clé Audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'administration.

B.6. Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle coordonne le calcul des provisions techniques, soutient la Fonction Gestion des risques et donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle :

- Sur les provisions techniques :
 - Appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - Revue des hypothèses, de la méthodologie et de la modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - Revue des résultats et des évolutions des provisions techniques ;
 - Revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Sur la politique de souscription :
 - Analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - Recommandations sur le processus tarifaire ;
 - Recommandations sur le processus de production des données ;
 - Analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Contribution à la gestion des risques :
 - Dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - Dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que celui les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la Fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et signalant toutes les défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7. Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour assurer la gestion des activités.

D'une manière générale, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- Définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- Approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et d'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- Le périmètre de l'externalisation ;

- Les critères de définition d'une activité critique ou importante ;
- Les activités externalisées ;
- Les modalités d'externalisation ;
- Les prestataires retenus ;
- La supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par la Société :

Pour l'externalisation métiers

- Pour les autres prestations de service : Cloud Factory Business Services

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers

- Des mandats de gestion obligataire ;
- Des fonds dédiés aux actions ;
- Des fonds dédiés aux obligations ;
- Des mandats de gestion immobilière.

Externalisation informatique

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client » ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la retraite supplémentaire ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8. Autres informations

Néant.

C. PROFILS DE RISQUES

L'information de cette section concerne la nature des risques de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et de son environnement.

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de manière permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques.

Les catégories de risques suivantes sont inhérentes à notre activité : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité.

Les principaux axes d'attention du pilotage des risques

Les travaux 2025 font apparaître les sujets d'attention suivants :

Stratégiques	Financiers	Techniques	Opérationnels	Conformité
<ul style="list-style-type: none">Durabilité	<ul style="list-style-type: none">Marché	<ul style="list-style-type: none">SouscriptionContrepartie	<ul style="list-style-type: none">Cyber - DORAExécution	<ul style="list-style-type: none">LCB-FTRGPD

Profil de risques quantitatifs – Exigence de marge de solvabilité (EMS)

Le profil de risque de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE peut s'apprécier sur l'horizon de projection ORSA via :

- Le calcul de son ratio de solvabilité ;
- Des tests de résistance ;
- Et de la couverture des engagements réglementés du régime.

Le tableau suivant présente les principaux éléments d'analyse de la solvabilité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE issus au 31/12/2025 :

Éléments d'analyse de la marge de Solvabilité	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de solvabilité	504%	456%
Marge de Solvabilité	189 M€	182 M€
Exigence de marge de Solvabilité (EMS)	38 M€	40 M€

Les résultats des tests de résistance sont concluants sur l'horizon ORSA.

L'exigence de marge de solvabilité reste stable et la couverture des engagements réglementés est assurée.

C.1. Risque de souscription

Les risques de souscription assurantielle correspondent aux « risques spécifiques aux activités de Retraite Supplémentaire ».

1.1. Exposition aux risques de souscription

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance vie / retraite supplémentaire

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent la retraite supplémentaire. CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, liées à la nature des risques couverts, avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes et les rachats.

1.2. La Gestion des risques de souscription assurantielle vie

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont, par ailleurs, suivis par l'analyse des équilibres techniques. Le Comité de Souscription analyse le portefeuille, notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être mises en œuvre. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Filière Client dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale aux risques de souscription de 71 %.

C.2. Risque de marché

2.1. Exposition aux risques de marché

Le risque de marché correspond aux « risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux risques suivants :

Actions

L'exposition au marché actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

Immobilier

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement mais expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

Spread

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

Taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt impacte les valorisations des actifs mais également celles des passifs, ce qui pourrait affecter la situation financière de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE d'où le suivi d'indicateurs tels que le gap actif-passif pour maîtriser les sensibilités associées.

Gestion actif – passif

Classiquement, les engagements de retraite sont plus longs que la durée de détention des placements associés, créant ainsi un gap de duration actif-passif pouvant générer des impacts négatifs sur les ressources financières mais ce risque est limité par le suivi d'indicateurs afin de surveiller l'adéquation des actifs vis-à-vis des caractéristiques des passifs.

Actifs non cotés

L'allocation est limitée dans la politique d'investissement.

Taux de change

Il n'y a pas d'exposition de change sur les portefeuilles en direct, ainsi le portefeuille est exposé à ce risque via la vision en transparence des fonds. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'effet significatif sur la situation financière de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Concentration

Les risques supplémentaires supportés du fait d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

Réinvestissement

Le risque de réinvestissement correspond à la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : la Société traitant la retraite supplémentaire, est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

Performance financière

Le risque de performance financière correspond à une perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

2.2. Gestion des risques de marché

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et s'assure de la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que le Groupe puisse répondre à ses engagements et à ses obligations envers les assurés à tout moment et de protéger sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et des instruments financiers présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche permet une réactivité appropriée aux changements, que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel le Groupe opère.

C.3. Risque de crédit

3.1. Exposition aux risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification inattendue de la situation financière d'une contrepartie. Il comprend le risque de défaut de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier ou d'un autre actif cause une perte financière à l'autre partie en omettant, de manière inattendue, de s'acquitter, partiellement ou totalement, d'une obligation. Le risque de crédit inclut également le risque de migration de crédit, défini comme le risque d'une perte financière en raison d'une modification de la valeur d'un accord contractuel à la suite de changements inattendus de la qualité de crédit des contreparties.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risques de crédit associés aux émetteurs obligataires (souverains, corporates)

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, entraîner son insolvabilité avec pour conséquence la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi, ou une dépréciation de la valeur de marché.

Risques de crédit associés aux banques (dépôts, instruments monétaires)

Le risque de défaillance d'un établissement de dépôt est encadré.

3.2. Gestion des risques de crédit

3.2.1. Gestion des risques de crédit associés aux émetteurs obligataires (souverains, corporates)

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et veille à la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE puisse répondre à ses engagements et à ses obligations envers les assurés tout en protégeant sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et des instruments financiers dont elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques de manière adéquate, tout en les intégrant de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles. Les actifs détenus en couverture des provisions techniques sont également investis d'une manière adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche vise à assurer une réactivité appropriée aux changements, que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE opère.

3.2.2. Gestion des risques de crédit associés aux banques

La sélection des contreparties bancaires est réalisée en fonction de leur notation et de leur qualité de crédit.

C.4. Risque de liquidité

4.1. Exposition au risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement excédentaire en trésorerie, son suivi, au travers de la gestion prévisionnelle des flux, constitue un outil de pilotage, tant vertical que transversal, fournissant des indicateurs sur la liquidité des actifs de la Société.

4.2. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité des Investissements.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Écart de trésorerie entre obligations et passifs par échéance ;

- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

C.5. Risque opérationnel

Il s'agit du « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements perturbateurs ».

5.1. Exposition aux risques opérationnels

Les facteurs de risques opérationnels sont les suivants :

Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, les erreurs et la sécurité des processus métiers.

Sous-traitance

Risque de sous-traitance lié à la défaillance des délégataires : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation.

Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Les risques liés aux dysfonctionnements de l'activité et des systèmes peuvent provenir :

- De la cybermenace (dont DORA) ;
- Du non-respect des règles de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs, autant internes qu'externes, y compris le personnel informatique ;
- De la défaillance des systèmes d'information.

Il est encadré par les exigences DORA et RGPD.

Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

Fraude interne

Risque de pertes résultant d'un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens ou d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise, impliquant au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique).

Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences.

Risque de dommages aux personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant d'un dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.

5.2. La gestion des risques opérationnels

Le corpus de politiques encadre ces risques. Il définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie sur le système de gouvernance explicite le dispositif.

La gestion des risques opérationnels peut être présentée au travers des dispositifs particuliers mis en œuvre :

- Dispositif de qualité sur l'exécution, la livraison et la gestion des processus regroupant l'organisation, la comitologie de pilotage et les contrôles mis en œuvre ;
- Dispositif sur la défaillance de la sous-traitance : en cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée ;
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés ;
- Dispositif de lutte contre la cybermenace (DORA) : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'amélioration sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs. Le cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication est entré en vigueur le 17 janvier 2025. CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a procédé à l'enrichissement de son dispositif de sécurité du système d'information et finalise sa mise en conformité ;
- Dispositif de continuité d'activité : il est matérialisé au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de continuité d'activité comprenant la redondance du centre informatique, le plan de sauvegarde externalisé et les mesures de secours ;
- Dispositif de traitement des réclamations : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur ;
- Dispositif sur la fraude interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet ;
- Dispositif de sécurité des locaux, incendie et accompagnement sur les risques psychosociaux ;
- Dispositif d'assurances : le programme d'assurances complète les mesures prises.
- Dispositif de formations : le plan de formation obligatoire renforce la qualité des opérations.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 95%.

5.3. Exposition aux risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la Société en raison du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont les suivants :

Conformité « déshérence »

Dans le cadre du plan « qualité de gestion », un renforcement de l'effectif a été réalisé en 2025 et se poursuit en 2026.

Conformité « qualité des données »

La réglementation impose des exigences en matière de qualité des données.

Conformité « Directive de Distribution des Assurances » (DDA)

Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Conformité « protection des données personnelles - RGPD »

Respect des obligations et droits des personnes sur la protection des données personnelles.

Conformité « résilience opérationnelle numérique - DORA »

Respect des obligations sur la résilience opérationnelle numérique.

Conformité « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : LCB-FT »

La réglementation impose d'identifier et de déclarer toute opération de blanchiment et de financement du terrorisme.

Conformité « Dispositif du système de management des risques »

Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Conformité sur la « durabilité »

Un projet d'entreprise a été lancé et repose sur 3 sous projets (la durabilité financière, la durabilité Energie / Climat RSE et les enjeux sociétaux).

Conformité « conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) »

Le pilotage doit être protégé d'éventuels conflits d'intérêts personnels.

5.4. Gestion des risques juridiques et de conformité

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à l'encadrement et à la supervision de ces sujets.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif (qualité des données, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique).

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et de conformité de 95%.

C.6. Autres risques importants

6.1. Exposition aux risques stratégiques

Ce sont les risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable, ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels.

6.1.1. Environnement économique

À fin 2025, l'inflation IPCH s'établit à 0,8 % en glissement annuel selon l'estimation définitive de l'Insee, après 0,8 % au mois d'octobre 2025. L'inflation hors énergie et alimentation se situe à 1,2 % en glissement annuel au mois de novembre 2025, après 1,5 % en octobre 2025. En 2025, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,3 % et 1,6 %. L'inflation totale serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

Source : Projection macroéconomique de la Banque de France – Décembre 2025.

6.1.2. Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et constituent une source de risques. Elles peuvent avoir un impact significatif sur le secteur de la retraite et influencer ainsi sur les résultats futurs et la solvabilité.

6.1.3. Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

Concentration portefeuille-clients

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'est pas exposée à la concentration de portefeuille.

Réputation

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

Appétence

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE veille au respect de l'appétence votée par le Conseil d'administration.

6.2. Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée par les dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 74 %.

6.3. Exposition aux risques de fraude externe

Du fait de son activité, CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée au risque de fraude. Les dispositifs de maîtrise sont intégrés dans la conception des garanties et leur gestion. La CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifiés à fin décembre 2025.

C.7. Autres informations

Les travaux sur la durabilité ont été intégrés dans nos processus et sont évoqués dans les parties ci-dessus.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. Actifs

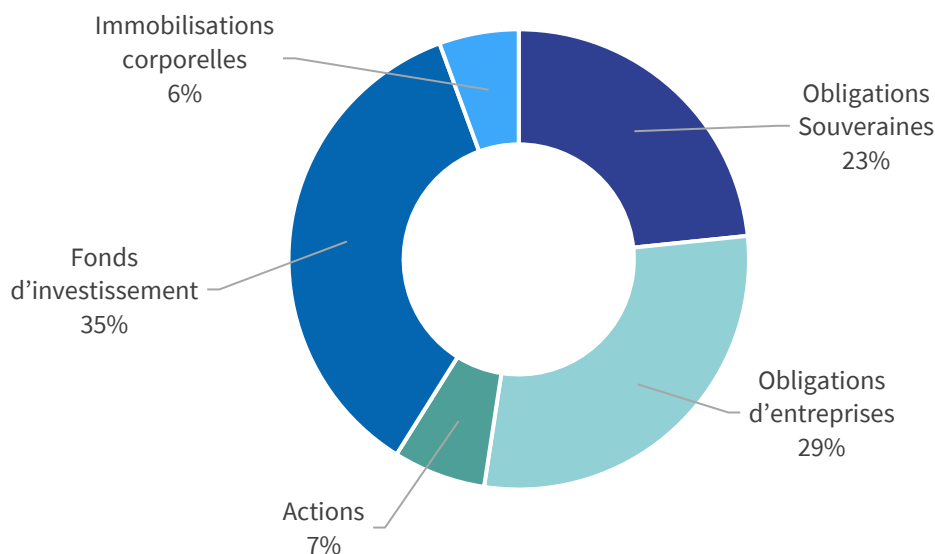
1.1. Valorisation des Actifs

Répartition des actifs au 31/12/2025

Catégorie (en millions d'euros)	Montant	Poids (en %)
Obligations Souveraines	475	23%
Obligations d'entreprises	590	29%
Actions	132	6%
Dont actions non cotées	3	0%
Dont SCI	125	6%
Dont participations (hors SCI)	4	0%
Fonds d'investissement	722	35%
Dont OPC Mixtes	137	7%
Dont OPC Actions	262	13%
Dont OPC Obligataires	53	3%
Dont FPCI	87	4%
Dont OPC Monétaires	183	9%
Prêts	0	0%
Immobilisations corporelles	114	6%
Autres Placements	0	0%
Total Placements	2 033	100%
Trésorerie et Dépôts	16	
Autres actifs	22	
Total Actif	2 071	

La valorisation des placements s'établit à 2 033 M€ fin 2025 contre 1 861 M€ en 2024. L'augmentation est due en partie à la collecte nette de l'exercice pour 69 M€ et des produits financiers pour 64 M€.

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE AU 31/12/2025



Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 1 065 M€. Les actions représentent 132 M€ dont 125 M€ de SCI, 4 M€ de participations et 2,5 M€ d'actions non cotées. L'immobilier en direct représente 114 M€, tandis que la valorisation des fonds communs de placement, constitués à 36% d'OPC actions, s'élèvent à 722 M€.

Les liquidités s'établissent à 16 M€.

1.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières, fait l'objet d'une revue régulière avec pour objectif général de doter la Société de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par la Société y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées et homogènes en termes de nature et de risque, tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Émetteur » au sens de Solvabilité II ;
- Le code CIC XT32 est affecté aux comptes courants de SCI ;
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

Concernant les obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec « Ampère TPT v6 ».

En vue de la constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc....) ;
- Devise ;
- Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées de manière transversale deux dissociations structurelles : les actifs détenus par les Sociétés relèvent de l'outil de gestion, tandis que les actifs détenus en transparence relèvent principalement du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v6 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan Solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc....).

Valorisation des actifs

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Actifs Bancaires

Les comptes bancaires sont valorisés à la date de valeur sur la base des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est considérée comme pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3,
- La date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- L'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- Pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, en cas de besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'éléments incorporels ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la Société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs immobiliers

Les actifs immobiliers, incluant les parts de SCI sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par un expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisées sur la base de l'actif immobilier et des comptes bancaires.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v6 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites garantissent la bonne agrégation des inventaires transparisés et assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marché peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données de manière transversale et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « Caractéristiques » ;
- Le référentiel valeurs « Marchés » ;

Référentiel Émetteurs

Ci-dessous les critères de contrôles sur les données :

- Exhaustivité :
 - Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque ;
 - Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification valable.
- Exactitude :
 - Les données sont exemptes d'erreurs importantes ;
 - Les données provenant de périodes différentes, mais utilisées aux fins d'une même estimation, sont cohérentes ;
 - Les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans le temps.
- Pertinence :
 - Les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées ;
 - Les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation.

D.2. Provisions techniques

Cette section a pour objet de décrire les méthodes, de présenter les hypothèses et d'analyser les résultats liés à l'évaluation des provisions du régime de retraite supplémentaire de type « Branche 26 ».

Les provisions techniques telles que présentées ci-dessous sont évaluées en conformité avec le Code des assurances (cf. article R141-7 et 21 du Code des assurances).

2.1. Provision Technique Spéciale (PTS)

La provision technique spéciale (PTS) est la provision technique du régime représentative de la richesse due à ses affiliés. La PTS correspond au montant cumulé des cotisations nettes de frais de gestion, diminuée des prestations servies, des éventuelles taxes et frais sur encours, augmenté de la totalité du résultat financier généré par les actifs affectés à la PTS.

Le calcul de la PTS, au 31 décembre de l'exercice N, s'opère par récurrence de la façon suivante :

$$PTS_N = PTS_{N-1} + Cotisations_N - Prestations_N + Produits_N - Frais_N - Taxes_N$$

- $Produits_N$: représentent la totalité des produits et charges financières générés par les actifs affectés à la provision technique spéciale ;
- $Frais_N$: représentent les montants de frais de gestion contractuels sur les cotisations et sur l'encours ;
- $Taxes_N$: représentent les taxes sur les montants de plus-values réalisées sur les FCPR.

Au 31/12/2025, la PTS s'établit à 1 686 M€.

2.2. Provision Mathématique Théorique (PMT)

Au 31 décembre, il est calculé le montant de la Provision Mathématique Théorique (PMT) nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées et des capitaux sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire.

Depuis la mise en application de la loi dite Sapin II, publiée au Journal officiel du 10 décembre 2016, le calcul de la PMT suit une approche économique.

La PMT se décompose en trois parties :

- La PMT afférente aux rentes viagères immédiates selon l'option de rente choisie¹, correspondant à l'engagement envers les retraités en ne prenant en compte aucune revalorisation de la pension dans le futur (calcul sur la base de la dernière valeur de service connue) ;
- La PMT afférente aux rentes viagères différées, correspondant à l'engagement envers les actifs/radiés ayant déjà acquis des droits dans le régime mais n'ayant pas encore liquidé leur pension. Cet engagement se limite aux droits déjà acquis et il est évalué sur la base de l'hypothèse de liquidation à l'âge pivot de 63 ans et de la dernière valeur de service connue au moment de l'évaluation. À cela s'ajoute la provision au titre de la garantie de contre-assurance décès des actifs/radiés ;
- La PMT afférente aux capitaux versés aux bénéficiaires des actifs/radiés décédés mais n'ayant pas encore liquidés leur pension.

Elle correspond à la valeur actuelle probable de l'engagement du régime. Aussi, son mode de calcul est prospectif, effectué tête par tête et dépend des paramètres suivants :

- Tables de mortalité générationnelles TGH05 et TGF05 ;
- Courbe des taux sans risque EIOPA au 31/12/N avec correction pour volatilité (Volatility Adjustment) pour l'actualisation ;
- Valeur du point au 01/01/N+1 (0,3679 € au 01/01/2026) ;
- Âge de départ à la retraite (âge pivot = 63 ans) ;
- Option de rente (rente réversible/non réversible avec ou sans annuités garanties) ;
- Âge minimum de réversion pour l'option de rente réversible (50 ans) ;
- Taux de réversion à 60% ;
- Chargement sur arrérages de rentes (0%).

Depuis le 31/12/2021, le calcul de la PMT a été mis en conformité avec les nouvelles conditions générales du Plan d'Épargne Retraite CPCEA, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi PACTE.

La PMT est évaluée à 940 M€ au 31/12/2025.

¹ Le titulaire peut opter pour une rente viagère non réversible, une rente viagère réversible à hauteur de 60% ou une rente viagère de 10 annuités garanties.

2.3. Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) et Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR)

L'équilibre du régime se traduit de la manière suivante, depuis les nouvelles dispositions réglementaires de la loi dite Sapin II :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PMVL}{PMT}$$

En cas de déséquilibre du régime (ratio d'équilibre < 1), conformément à la réglementation et dans les conditions prévues par l'article 3-4 des conditions générales, d'autres provisions techniques devront être constituées :

La provision technique spéciale complémentaire (PTSC)

La provision technique spéciale complémentaire est inscrite aux comptes dans le cas où la provision technique spéciale se révélerait insuffisante pour payer les prestations servies.

Dans le cas de la mise en place d'une PTSC, l'équilibre du régime se traduit par le ratio suivant :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PTSC + PMVL}{PMT}$$

La provision technique spéciale de retournement (PTSR)

La provision technique spéciale de retournement est inscrite aux comptes dans le cas où la provision technique spéciale et la provision technique spéciale complémentaire se révéleraient insuffisantes pour payer les prestations servies. Elle n'est déclenchée que lorsque la baisse du point est envisagée.

Dans le cas de la mise en place d'une PTSR, l'équilibre du régime se traduit par le ratio suivant :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PTSC + PTSR + PMVL}{PMT}$$

Au 31/12/2025, le régime est couvert au-delà de 100% : la PTSC et la PTSR ne sont pas constituées.

2.4. Ratio d'équilibre du régime (Req)

Le ratio d'équilibre est défini comme le rapport de la provision technique spéciale (PTS) y compris les plus ou moins-values latentes du régime (PMVL), et la provision mathématique théorique (PMT).

Le tableau suivant présente les montants de provisions et le ratio d'équilibre du régime au 31/12/2025 et leurs évolutions par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
PTS	1 686	1 577	+109	+7%
PTSC	0	0	0	0
PTSR	0	0	0	0
PMVL - Branche 26	173	146	+27	+18%
PMT	940	1 000	(60)	(6%)
Ratio d'équilibre du régime R_{eq}	198%	172%	+26 pts	

Au 31/12/2025, la provision technique spéciale (PTS) s'établit à 1 686 M€, en hausse de 7% et le montant des plus ou moins-values latentes (PMVL) affectées à la PTS s'élève à 173 M€, en hausse de 18%. Cette évolution résulte d'effets de marché favorables et de l'activité de la Société sur la période.

Au 31/12/2025, le montant de la provision mathématique théorique (PMT) est évalué à 940 M€, en baisse de 60 M€, soit -6%. Cette baisse résulte principalement d'une évolution favorable des taux d'intérêt sur la période.

Le ratio d'équilibre du régime (PTS + PMVL)/PMT s'établit à 198%, en hausse de 26 points par rapport à 2024, principalement en raison de la hausse de la courbe des taux sans risque EIOPA dans le calcul de la PMT.

D.3. Autres passifs

Néant.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5. Autres informations

Néant.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Marge de Solvabilité (MS)

La Société doit en permanence respecter une marge de solvabilité (MS) calculée selon les modalités définies par voie réglementaire.

La définition de la constitution de la marge de solvabilité est donnée par l'article R. 385-1 du Code des Assurances². Les éléments constitutifs sont définis au paragraphe I du même article.

La marge de solvabilité peut être constituée de plus-values latentes, sous réserve de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, à la suite d'une demande justifiée, définies au paragraphe II de l'article R. 385-1.

Après l'accord de l'ACPR, les plus ou moins-values latentes admissibles (PMVL admissibles) ne concernent que celles de l'Actif Général de la Société, dont sont exclues les plus-values latentes des participations stratégiques et du « Private Equity ». En effet, les plus-values latentes de la retraite supplémentaire appartiennent entièrement aux assurés et sont exclues du calcul de la marge de solvabilité.

Le tableau suivant présente les éléments constitutifs de la marge de solvabilité de la Société et leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
Capital social	126	126	0	0%
Réserves	1	1	+0	+24%
Report à nouveau	(3)	(5)	+2	(40%)
Résultat de l'exercice	4	2	+2	+97%
PMVL admissibles	61	58	+3	+5%
Marge de Solvabilité (MS)	189	182	+7	+4%

Au 31/12/2025, la marge de solvabilité, d'un montant de 189 M€, est composée principalement :

- Des fonds propres statutaires pour un montant de 124 M€, dont 126 M€ de capital social, 1 M€ de réserves, -3 M€ de report à nouveau et 4 M€ de résultat d'exercice ;
- Des plus ou moins-values latentes admissibles de l'Actif Général (PMVL) de 61 M€.

La marge de solvabilité augmente de 7 M€, soit 4% par rapport à 2024 en raison du bénéfice de l'exercice de 4 M€ augmenté des réserves et des plus ou moins-values latentes de l'Actif Général de

² Code de la Sécurité Sociale, L.942-11 et R.942-5

3 M€. La hausse des plus ou moins-values par rapport à 2024 est expliquée par la hausse des plus ou moins-values des actions (2 M€) et immobilières (1 M€).

E.2. Exigence de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

La solvabilité de la Société est déterminée sur la base de son bilan social, avec le calcul du montant de l'exigence de marge de solvabilité (EMS).

L'exigence de marge de solvabilité se calcule selon les règles indiquées dans l'article R. 385-2 du Code des Assurances. Celle-ci est égale à la formule suivante :

Exigence de Marge = 4% x Minimum (PTS + PTSC + PTSR + PMVL ; PMT)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de marge, puis le fonds de garantie au 31/12/2025 et leurs évolutions par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
PTS	1 686	1 577	+109	+7%
PTSC	0	0	0	0%
PTSR	0	0	0	0%
PMVL - Branche 26	173	146	+27	+18%
PMT	940	1 000	(60)	(6%)
Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)	38	40	(2)	(6%)
Fonds de garantie	13	13	(1)	(6%)

L'exigence de marge est égale à 4% de la provision mathématique théorique (PMT), soit 38 M€ en 2025 : la provision mathématique théorique de 940 M€ est inférieure à la somme de la provision technique spéciale (PTS) et des plus ou moins-values latentes (PMVL - Branche 26), qui s'élève à 1 859 M€. Les autres provisions complémentaires ne sont pas constituées, le régime étant couvert à plus de 100%.

Le montant de l'exigence de marge a diminué par rapport au 31/12/2024 de 2 M€, soit -6% en relation avec l'évolution de la provision mathématique théorique, impactée par la hausse de la courbe des taux EIOPA avec « Volatility adjustment ».

Par ailleurs, le fonds de garantie, tel que prévu par l'article R. 385-3 du Code des Assurances, est égal au tiers de l'exigence minimale de marge de solvabilité définie à l'article R. 385-1, sans pouvoir être inférieur à 4 M€. Il s'établit à 13 M€ en 2025 (-1 M€ par rapport à 2024).

E.3. Ratios de solvabilité

Le tableau suivant présente les ratios de solvabilité de la Société au 31/12/2025 et leur évolution par rapport au 31/12/2024 :

En millions d'euros	2025	2024	Écart	Variation (en %)
Marge de Solvabilité avec PMVL admissibles (A1)	189	182	+7	+4%
Exigence de Marge de Solvabilité (B)	38	40	(2)	(6%)
Ratio de solvabilité avec PMVL admissibles (A1/B)	504%	456%	+48 pts	
Marge de Solvabilité sans PMVL admissibles (A2)	128	124	+4	+3%
Exigence de Marge de Solvabilité (B)	38	40	(2)	(6%)
Ratio de solvabilité sans PMVL admissibles (A2/B)	340%	310%	+30 pts	
Ratio d'équilibre du régime Req	198%	172%	+26 pts	

Le ratio de solvabilité avec PMVL admissibles est calculé comme le rapport entre la marge de solvabilité, d'une part, et l'exigence de marge de solvabilité d'autre part. Au 31/12/2025, il s'établit à 504 %, en hausse de 48 points par rapport à 2024.

Le ratio de solvabilité sans PMVL admissibles est calculé comme le rapport entre les fonds propres statutaires d'une part et l'exigence de marge de solvabilité d'autre part. Au 31/12/2025, il s'établit à 340 %, en hausse de 30 points par rapport à 2024.

Le ratio d'équilibre du régime s'établit à 198% en 2025 en hausse de 26 points par rapport à l'exercice précédent.

E.4. Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

En 2025, la Société couvre son exigence de fonds propres et par conséquent, satisfait aux contraintes prévues par la réglementation en vigueur. Les conclusions du rapport ORSA 2025 n'indique pas de risque de non-couverture du régime à l'horizon 2029.

E.5. Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

Liste des rapports quantitatifs applicables à CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE :

- RC.02.01 : Bilan
- RP.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par type de risque
- RP.42.03 : Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

RC.02.01.01 - Bilan

Actif		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010		
Actifs incorporels	R0020		
Placements	R0030	1 774 934 923	1 640 507 307
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	127 880 157	103 478 485
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	422 087	422 087
Autres placements	R0060	1 646 632 679	1 536 606 735
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070		
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080		
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100		
Provisions d'assurance vie	R0110		
Provisions pour sinistres (vie)	R0120		
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150		
Provisions pour égalisation (vie)	R0160		
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170		
Autres provisions techniques (vie)	R0180		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200		
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220		
Créances	R0230	20 391 132	48 098 103
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	19 683 699	26 771 119
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	13 372 000	21 631 000
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	6 311 699	5 140 119
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270		
Autres créances	R0280	707 432	21 326 984
Personnel	R0290		
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	41 782	1 299 540
Débiteurs divers	R0310	665 651	20 027 444
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320		
Autres actifs	R0330	16 191 386	22 477 587
Actifs corporels d'exploitation	R0340		
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	16 191 386	22 477 587
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360		
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	30 957 507	25 767 225
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	16 321 767	14 278 205
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390		
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400		
Autres comptes de régularisation	R0410	14 635 741	11 489 021
Total de l'actif	R0420	1 842 474 948	1 736 850 222

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Exercice 2025

Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	128 041 063	123 865 834
Fonds propres	R0440	128 041 063	123 865 834
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	126 245 500	126 245 500
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	684 429	550 386
Report à nouveau	R0490	-3 035 446	-5 037 932
Résultat de l'exercice	R0500	4 146 580	2 107 880
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520		
Subventions nettes	R0530		
Passifs subordonnés	R0540		
Provisions techniques brutes	R0550	1 685 574 174	1 577 035 487
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560		
Provisions d'assurance vie	R0570	1 685 574 174	1 577 035 487
Provisions pour sinistres (vie)	R0580		
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590		
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (vie)	R0600		
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (non vie)	R0610		
Provisions pour égalisation (vie)	R0620		
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630		
Autres provisions techniques (vie)	R0640		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660		
Provisions (passifs non techniques)	R0680		106 287
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690		
Dettes	R0700	17 911 004	26 109 894
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	3 831 213	3 347 193
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	0	0
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	1 954 919	0
Autres dettes	R0750	12 124 871	22 762 700
Titres de créance négociables émis	R0760		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	740 944	690 563
Personnel	R0780	1 757 905	1 180 866
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	603 572	575 823
Créditeurs divers	R0800	9 022 450	20 315 448
Comptes de régularisation - passif	R0810	10 948 707	9 732 722
Total du passif	R0820	1 842 474 948	1 736 850 222

RP.05.01.01- Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
				C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R0010	100 656 873						100 656 873
Part des réassureurs	R0020							0
Net	R0030	100 656 873	0	0	0	0	0	100 656 873
Primes acquises								
Brut	R0040	100 656 873						100 656 873
Part des réassureurs	R0050							0
Net	R0060	100 656 873	0	0	0	0	0	100 656 873
Charge des sinistres								
Brut	R0070	36 185 455						36 185 455
Part des réassureurs	R0080							0
Net	R0090	36 185 455	0	0	0	0	0	36 185 455
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R0100	108 538 688						108 538 688
Part des réassureurs	R0110							0
Net	R0120	108 538 688	0	0	0	0	0	108 538 688
Dépenses engagées	R0130	14 509 356						14 509 356

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap- inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0140					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0150					
Part des réassureurs	R0160					
Net	R0170					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0180					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0190					
Part des réassureurs	R0200					
Net	R0210					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0220					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0250					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0260					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0270					
Part des réassureurs	R0280					
Net	R0290					
Dépenses engagées	R0300					

RP.42.03.01 - Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	37 607 130
Exigence minimale de marge vie		37 607 130
Exigence minimale de marge non-vie		0
Éléments constitutifs (= A + B + C)		189 398 158
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège		126 245 500
Réserves non engag./Primes capital		684 429
Report à nouveau après affectation		1 111 134
Emprunts fonds social complémen.		0
-Actions propres		0
-Frais d'acquisition non admis		0
-Éléments incorporels au bilan	R0090	0
Total A	R0100	128 041 063
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0
Total B	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	58 426 835
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT		0
Total C	R0200	61 357 095

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale		12 535 710	3 700 000	12 535 710

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - Société anonyme au capital de 126 245 500 euros,
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - RCS PARIS 891 966 574, Membre du GIE AGRICA
GESTION - RCS Paris 493 373 682